LA MONARCHIE

AUSTRO-LORRAINE,

Par le seul fait de l'occupation de l'Istrie et de la Dalmatie, devenue puissance maritime, et plus formidable à l'Italie, et plus nuisible à la France, après qu'avant la guerre, malgré la perte de la Belgique et du Milanais.

Si, sous certains rapports, l'examen de l'occupation de l'Istrie et de la Dalmatie, par la maison Austro-Lorraine, a des inconvéniens, il est, sous d'autres rapports, d'une telle urgence, que celui-là seroit plus ou moins reprochable, qui, pouvant jeter plus ou moins delumières sur cette question importante, s'en dispenseroit.

C'est d'après cette opinion qu'on va donner un aperçu,

1°. Des valeurs positives et relatives de l'Istrie et de la Dalmatie;

2°. Des conséquences actuelles de leur occupation par les troupes austro-lorraines, et des conséquences futures de leur annexation à la monarchie Austro-Lorraine.

L'Istrie a de longueur environ 100 milles; de largeur, à peu près la moitié; et pour limites, le Frioul, la Carniole, la Morlaquie, la Dalmatie et l'Adriatique: ses fleuves sont, à l'exception du Quieto, inconsidérables.

Entre ses ports très multipliés, et la plupart sûrs, on distingue *Rose* et *Quieto*, susceptibles des plus grands et des plus utiles établissemens; plus encore, celui de *Pola*, si fameux sous les Romains.

Le territoire de l'Istrie est de la plus grande fertilité. Ses forêts offrent, dans un espace de cinquante milles, les plus beaux bois du monde. Ceux de Mantoné sont sur-tout excellens. C'est de l'Istrie que l'arsenal vénitien tiroit ses bois de construction : on les transportoit par

le *Quieto* au port de ce nom, et de-là à Venise.

En jugeant de l'ancienne population de *Pola*, par la grandeur de ses ruines, et nommément de son amphithéâtre, cette seule ville contenoit, du temps des Romains, plus d'habitans que toute l'Istrie. Aujourd'hui, sa population actuelle, par une suite de révolutions politiques, et du mauvais gouvernement de Venise, n'excède pas cent trente mille ames.

C'est avec les productions de l'Istrie que Trieste, dont le territoire est stérile, se nourrit en partie. Ses salines, indépendamment de ce qu'elles suffisent à tout l'état de Venise, fournissent encore plusieurs autres marchés. La situation de l'Istrie est telle, par rapport aux domaines limitrophes de la maison Austro-Lorraine, que la cour de Vienne a souvent offert, et toujours sans succès, tout ce qu'elle possède dans le Frioul, pour un seul port de l'Istrie.

Par l'Istrie, la maison Austro-Lorraine acquiert tout ce qui est nécessaire en matières, hommes et ports, pour créer une marine militaire. Celle de Venise, dans la dissolution de sa puissance, n'étoit que de vingt vaisseaux de ligne et un nombre proportionné de vaisseaux inférieurs. Venise auroit pu la doubler, Vienne pourra la tripler.

Venise pert tout ce que Vienne gagne par l'occupation de l'Istrie; et cela non seulement parce que c'étoit de l'Istrie que Venise tiroit ses matières et une partie de ses matelots, mais parce que, dans l'hypothèse inadmissible qu'elle pourroit tirer d'ailleurs ce qu'elle tiroit de l'Istrie, il lui faudroit encore renoncer à armer des vaisseaux de guerre, puisque l'insuffisance de profondeur dans le port de Venise, oblige les vaisseaux, lorsqu'ils sortent, d'aller prendre leur artillerie dans l'Istrie, et de les y déposer quand ils rentrent. Ainsi la possession par la maison Austro-Lorraine de l'Istrie, entraîne l'anéantissement de la marine militaire de Venise, ou, ce qui est la même

chose, la marine militaire de Venise devient la marine militaire de la monarchie Austro-Lorraine.

La Dalmatie vénitienne a cent quarante milles de côtes maritimes; et en largeur, depuis cinquante jusqu'à quatorze milles.

Ses fleuves principaux sont *Zermagna*, *Kerka*, *Cettino*, *Salona*, *Xermaniza* et *Narenta*. Elle a plusieurs torrens et quantité de sources.

Son territoire est susceptible de toutes les productions. Les plaines présentent les avantages de celles de Provence, et les montagnes, les avantages de celles du Milanais. Ses forêts, moins belles que celles de l'Istrie, fournissent néanmoins tous les bois nécessaires à la construction des vaisseaux marchands. On y trouve en abondance le fer, la poix, le plâtre, le charbon de terre.

La Dalmatie a pour confins les îles de Quarner, les cîmes des montagnes de la Morlaquie, et celles du Mont-Porlon.

La population de la Dalmatie et des îles adjacentes, au nombre de soixante, n'excède pas deux cents quarante mille habitans. Pour avoir une idée de la disproportion entre ce peu d'habitans et l'étendue, la fertilité et les ressources maritimes de la Dalmatie, il suffit de savoir qu'anciennement elle avoit soixante-quatorze villes, dont plusieurs florissantes, et qu'aujourd'hui elle n'en a que quinze, toutes misérables : or, quinze étant à soixante-quatorze à peu près comme un à cinq. On en peut conclure que, quand même les villes anciennes auroient été, l'une portant l'autre, aussi peu considérables que les modernes, la Dalmatie pourroit maintenir douze cents mille habitans.

La Dalmatie, par sa position, l'industrie de ses habitans et ses rapports avec Venise, étoit l'entrepôt d'un grand commerce. C'est par les ports de la Dalmatie que les Albanais et les Bosniaques, et plusieurs autres peuples, trouvent une issue pour leurs produits, et se procurent ce qui leur manque.

Les produits des Albanais consistent en bled, maïs, orge, avoine, féves, harricots, huile d'olive, graine de lin et autres ; tabac, laine, coton, soie, cire, kermès, peaux d'ours, de lièvres, d'agneaux, de chèvres, cuirs de bœufs, peaux noires ou poids navalle, vallonie ou gland propre à tanner, suifs, chair de mouton fumée et sechée, poisson sec et fumé, bois de construction et de mâture, filets rouges et blancs, marroquins jaunes, etc.

Les produits des Bosniens consistent en chevaux, grands et vigoureux, bœufs, cochons, brebis, laine, peaux de renards et de lièvres, cuirs, marroquins jaunes et rouges, cire, miel, suifs, chair sèche et fumée, prunes sèches, goudron, poix d'Espagne, poix grecque, seigle, froment, maïs, orge, couvertures de laine, etc. Ceux des peuples environnans sont à peu près les mêmes.

L'exportation des produits de l'Istrie, de la Dalmatie, de l'Albanie, de la Bosnie, îles et lieux adjacens, et l'importation en Dalmatie, et par la Dalmatie dans la Bosnie, l'Albanie, îles et lieux adjacens, des denrées étrangères, emploient six cents vaisseaux de toutes grandeurs, dès aujourd'hui à la disposition du cabinet de Vienne : de sorte que si la cession de la Dalmatie suivoit son occupation, ce cabinet auroit, d'un seul coup de filet, plus des deux tiers du commerce et de la marine marchande de Venise.

Il en auroit bientôt la presque totalité; car tous les navigateurs longeant l'Istrie et la Dalmatie, parce qu'ils trouvent à chaque pas des ports ou des relâches où ils peuvent se mettre à l'abri des tempêtes fréquentes sur l'Adriatique, et attendre un vent favorable, tandis que les côtes d'Italie, sur la même mer, ne leur offrent point ces avantages, il suffiroit au cabinet de Vienne, pour accaparer le commerce de l'Adriatique, de faire comme Venise, c'est-à-dire, de si mal accueillir dans les ports de l'Istrie et de la Dalmatie tout pavillon qui ne seroit

pas le sien, que cette navigation devînt exclusive (1).

Quoi qu'il arrive, Venise, par le seul fait de l'occupation de l'Istrie et de la Dalmatie par la maison Austro-Lorraine, perd son existence maritime. Tirant ses matières pour sa marine marchande de la Dalmatie, elle perd avec la Dalmatie sa marine marchande; tirant ses matières pour sa marine militaire de l'Istrie, elle perd avec l'Istrie sa marine militaire; tirant de l'Istrie et de la Dalmatie ses matelots pour les vaisseaux de commerce et de guerre, elle perd avec la Dalmatie et l'Istrie, les Istriotes et les Esclavons, c'est-à-dire, ses meilleurs marins pour les vaisseaux de commerce et de guerre.

Après avoir perdu son existence maritime, Venise doit disparoître de la surface de la mer, à moins que la cour de Vienne, après s'être emparée de l'Istrie et de la Dalmatie, n'ait, par respect humain, la bonté de s'emparer de Vénise, et de disposer les choses de manière qu'on y puisse exister.

En effet, Venise ayant perdu son commerce maritime, tous ceux qui vivoient de ce commerce doivent aller vivre ailleurs. Dans la destruction de l'ancien gouvernement, ceux qui, en même temps qu'ils tenoient à ce gouvernement, avoient des propriétés dans la Terre-Ferme, n'auront plus de raisons de demeurer à Venise. Au séjour mal sain de lagunes stériles, où les édifices les plus solides, faute d'entretien, tomberont en ruine, ils préféreront le séjour salubre de la Terre-Ferme, où ils possèdent des terres fertiles. Les marchands, les artisans, les domestiques des propriétaires dans la Terre-Ferme les y suivront, et les lagunes de Venise redeviendront ce qu'elles étoient avant l'éruption d'Attila.

Les Grecs, les Liguriens, les Hombres, les Toscans,

---

(1) Par des droits de ports onéreux, et autres mesures, au préjudice de tout pavillon étranger, le cabinet de Vienne pourroit réduire le commerce à n'employer que le sien. Toutes les grandes rivières d'Italie qui ont leur embouchure dans l'Adriatique, ne seroient plus utiles qu'à la navigation austro-lorraine, qui s'éleveroit sur les ruines de celles des Italiens et des Français mêmes.

les Illiriens ont successivement trouvé dans la possession de l'Istrie et de la Dalmatie l'empire de l'Adriatique.

Les Romains l'ont obtenu par la même possession, pour laquelle ils ont fait, en deux siècles, huit guerres.

Les Vénitiens, déjà maîtres de l'Istrie, n'ont exercé le même empire qu'en 1420, qu'ils ont conquis la Dalmatie.

L'auguste maison Austro-Lorraine est plus chanceuse : après avoir justifié l'insurrection des Belges par la violation incessamment répétée du pacte, en vertu duquel ils s'étoient soumis à son gouvernement; après avoir justifié l'invasion et l'annexation à la France de la Belgique, où la maison d'Autriche avoit tant de fois rassemblé des armées, pour se prévaloir de l'état de guerre des Français avec les Anglais, ou pour favoriser les Anglais par l'état de guerre des Français avec l'Autriche; après avoir été vaincue par les Français révolutionnaires et les Belges révolutionnés, au lieu de vaincre les Français par les Belges; après avoir vu les Milanais, d'opprimés et d'instrumens de ses oppressions en Italie, devenir instrumens de son expulsion d'Italie, la maison d'Autriche reçoit, en compensation de ses désastres, ce qu'elle n'avoit pu se procurer par la force et la politique : elle reçoit l'Istrie et la Dalmatie, et par la Dalmatie et l'Istrie le moyen qu'elle a toujours cherché, que jamais elle n'a trouvé, celui de devenir une puissance maritime.

Et qu'on ne se flatte pas qu'il sera aussi facile de lui ravir cette nouvelle puissance qu'il a été facile de la lui accorder. Par un mot de sa bouche auguste, l'auguste maison Austro-Lorraine peut rendre la Dalmatie et l'Istrie aussi peuplées qu'il lui conviendra.

Les Esclavons qui, préférant la tyrannie monarchique de la maison Austro-Lorraine à la tyrannie aristocratique de Venise, ont, à diverses époques, abandonné leurs foyers; tous les peuples voisins, subjugués par le Turc, ennemis du Turc à cause de sa domination, plus ennemis encore à cause de la différence de religion; les Hongrois,

les divers peuples environnans et, comme les Hongrois, sujets austro-lorrains, n'entendroient pas plutôt qu'il leur seroit permis de s'établir dans l'Istrie et la Dalmatie, que les uns, dans la joie de rentrer dans leurs foyers; que les autres, dans l'espoir de gagner au changement de domination; que ceux-là, pour satisfaire leur penchant pour la piraterie; que ceux-ci, pour franchir les limites où la féodalité et la misère les retiennent, accourroient de toutes parts dans la Dalmatie et l'Istrie. Tout cela se feroit au grand avantage de la monarchie Austro-Lorraine, laquelle, en même temps que ses anciens sujets seroient moins pauvres et lui deviendroient plus utiles, en acquerroit beaucoup de nouveaux.

Ainsi la cour de Vienne, loin d'être dans le cas de craindre de se voir expulsée de la Dalmatie et de l'Istrie, et, par cette expulsion, dépouillée de sa nouvelle puissance maritime, pourroit, quand il lui plairoit, jeter des armées dans la Terre-Ferme de Venise, où de l'Istrie on peut aborder en peu d'heures. De la Terre-Ferme Vénitienne, la cour de Vienne pourroit diriger ces armées sur les Milanais, coupables de s'être soustraits à sa domination, ensuite sur tels autres peuples de l'Italie qu'il lui plairoit de subjuguer.

Dans ces circonstances, que feroient les Français? Que feroient-ils encore si, dans la suite, ou dans le même temps, l'auguste maison Austro-Lorraine essayoit d'étendre sa domination de l'Istrie et la Dalmatie sur ce que Venise possède dans l'Albanie et l'Epire, et si, dans cette nouvelle invasion, elle enveloppoit Raguse (1)?

Bien loin que les Français, que les Turcs mêmes pûssent s'y opposer, parce que les peuples environnans et sujets de la Porte sont des chrétiens fanatiques, qui croiroient de la gloire de Dieu et de leur intérêt de se ranger sous les bannières austro-lorraines, on verroit que

(1) Par Raguse la marine marchande austro-lorraine acquerroit deux cents bâtimens de plus.

plus le cabinet de Vienne entreprendroit, plus il seroit en état d'entreprendre ; on verroit Corfou, Cephalonique et le Zante tomber sans résistance de la part des Vénitiens, dont les moyens de défense maritime seroient passés, avec l'Istrie et la Dalmatie, dans les mains austro-lorraines, et sans obstacle efficace de la part des Français à qui tous les ports commodes seroient fermés, tandis qu'ils seroient ouverts aux Anglais qui, dans l'expectative du monopole du commerce, ou de nuire, de quelque autre manière que ce fût, à la France, ne manqueroient pas d'intervenir dans le conflit (1).

Ainsi, pour aussi long-temps que les laines, les huiles et les autres produits bruts dont ces pays abondent, n'y seroient pas mis en œuvre ; les Anglais les auroient en échange des articles de leurs fabriques, dont ces produits seroient un nouvel aliment. Les Anglais revendroient ces mêmes produits, après les avoir manufacturés, tant à ceux dont ils les auroient achetés bruts, qu'à quiconque les leur prendroit, soit pour de l'argent, soit en échange.

Nécessairement les Français auroient de moins dans le commerce de l'Italie et du Levant ce que les Anglais auroient de plus. Les Français finiroient par n'y pouvoir rien vendre, ni acheter, et le tout par une conséquence indispensable et plus ou moins prochaine de ce que verbalement, ou par un traité secret, on auroit consenti l'occupation de l'Istrie et de la Dalmatie par les forces austro-lorraines.

Après qu'au midi de l'Europe il se seroit fait, en faveur de la monarchie Austro-Lorraine, une révolution plus que compensative de celle faite au nord à son préjudice ; le Turc, pressé par les forces de terre et de mer des Austro-Lorrains et des Russes, dont les efforts combinés tendroient à s'approcher de Constantinople, se verroit demander impérieusement, et sans restriction, le

(1) Ces trois îles ne produisent rien de ce qu'il faut pour la construction, l'équipement, l'approvisionnement, et le radoub des vaisseaux.

passage de la mer Noire dans celles du Levant. Si le Turc le refusoit on lui feroit la guerre ; s'il l'accordoit un peu plus tard, on lui feroit encore la guerre ; et il seroit en partie redevable à l'aveuglement des Français, d'être définitivement chassé de l'Europe.

Alors la Hongrie, alors tous les pays circonvoisins qui, comme la Hongrie, font partie de la monarchie Austro-Lorraine, ayant des débouchés faciles pour leurs produits, la condition de leurs habitans s'amélioreroit. De mécontens, d'enclins à la révolte qu'ils sont, ils deviendroient tranquilles, et le monarque austro-lorrain en seroit redevable aux Français (1).

La cour de Vienne a échoué dans le dessein de rendre à Louis XVI le pouvoir absolu ; ensuite dans celui de mutiler la France, de la partager avec les autres coalisés, de faire périr une partie de ses habitans par les supplices, et de réduire l'autre à la servitude. Compenser les pertes qu'elle a essuyées dans ces deux entreprises, seroit les justifier, convenir qu'elle feroit bien de les renouveler, et lui fournir les moyens de le faire.

C'étoit à la possession de la Belgique que tenoit l'union constante (bien que quelquefois rompue en apparence) de la cour de Vienne avec celle de Londres. Quand il convenoit à celle-ci de provoquer une guerre maritime, il convenoit à celle-là de provoquer une guerre continentale. Le moindre avantage étoit, pour la cour de Vienne, les subsides de l'Angleterre. Le moindre avantage étoit pour la cour de Londres, l'interruption du commerce, et la ruine de la marine de la France. Les Français républicains, pour mettre fin à ce jeu abominable, n'avoient d'autre chose à faire que d'arracher la Belgique à la domination Austro-Lorraine ; la guerre

(1) La Hongrie, par le traité de Sistowe, a bien un débouché pour les cuirs, poissons salés, cire, miel, goudron, fer et souffre dont elle abonde ; mais n'ayant point de marine, l'étranger lui ravit les plus grands avantages de l'exportation, qui lui resteroient tout entiers si la puissance Austro-Lorraine avoit, avec une marine, le passage libre de la mer Noire avec celles du Levant.

actuelle en a fourni l'occasion, ils l'ont saisie; et ne doivent pas plus de compensation à la monarchie Austro-Lorraine pour la Belgique, que la Grande-Bretagne n'en doit aux Français pour les Colonies qu'elle leur a enlevées dans les guerres maritimes et continentales, combinées par les cabinets de Vienne et de Londres (1).

C'étoit par la possession du Milanais que la cour de Vienne tenoit en échec, en Italie, les gouvernemens qui, comme celui de la Toscane, n'étoient pas une émanation du sien, ou qui, comme celui de Naples, ne cédoient pas à toutes ses impulsions; c'étoit aux dépens du Milanais qu'elle entretenoit ce noyau d'armée qui, comme un torrent, pouvant se grossir soudain, menaçoit incessamment l'indépendance des états d'Italie, devenue d'autant plus précaire qu'elle n'avoit pour égide contre la cour de Vienne, que celle de Versailles; et que, par une suite de l'apathie de Louis XV, de l'alliance de 1756, et de l'ascendant de Marie-Antoinette sur Louis XVI, la monarchie Française se trouvoit elle-même sous la tutelle de la monarchie Austro-Lorraine.

Ou le Directoire nieroit le principe éternel de l'inaliénabilité des droits des peuples, et voudroit en disposer comme les rois; ou le Directoire, conformément à ce principe, ne peut se dissimuler que la domination Austro-Lorraine sur le Milanais n'étant qu'une conséquence de

(1) Par le traité de 1756 la France s'est liée avec l'Autriche, amie secrète des Anglais, contre les Anglais et contre la Prusse, ennemies forcées de la France. Par cette combinaison monstrueuse, la Belgique, théâtre ordinaire de la guerre entre la France et l'Autriche, s'est trouvée garantie; et les Français, au lieu de porter la guerre dans la Belgique, qui les auroit nourris, l'ont portée dans l'Hanovre et d'autres pays où ils devoient tout porter. Les Anglais ayant, par une connivence secrète avec l'Autriche, conservé leurs relations commerciales avec la Belgique, ont reçu, par les bénéfices de ce commerce, une partie de l'argent dépensé par les Français pour les produits de la Belgique, et ont employé cet argent aux armemens avec lesquels ils ont enlevé les Colonies françaises, sans autres dommages que ceux momentanément essuyés par leur roi, comme électeur d'Hanovre. La Prusse, en jouant dans cette guerre le jeu de la France, a acquis la considération que la France a perdue. L'Autriche a rempli l'objet de l'alliance de 1756, qui étoit de rendre la France le ridicule et le mépris de l'Europe.

guerres, de traités et d'alliance entre les rois, cette domination, non consentie par les Milanais, n'a jamais eu d'autre titre que la force, qu'il doit disparoître avec la force, et que ce seroit supposer un autre titre que de compenser la perte de la domination sur le Milanais par la domination sur l'Istrie et la Dalmatie.

Pour que l'Istrie et la Dalmatie fussent disponibles, comme propriété, il faudroit que les Français se fussent déclarés conquérans de l'état Vénitien ; ils ont déclaré le contraire en stimulant, invitant et provoquant les habitans de l'état de Venise, comme ceux de l'état de Milan, à s'insurger pour recouvrer leurs droits inaliénables, méconnus par le gouvernement aristocratique de Venise.

Les Français, sans se rendre aussi odieux aux peuples que les rois, et sans se faire des ennemis des peuples comme des rois, ne peuvent donc disposer, en faveur de la monarchie Autrichienne, ou de qui que ce soit au monde, d'une partie de l'état Vénitien.

Les Français le feroient cependant, et contre leur intérêt manifeste, en souffrant l'aggrégation de la Dalmatie et de l'Istrie à la monarchie Austro-Lorraine ; ils l'investiroient d'une puissance maritime, quand elle n'avoit que le secours de celle de l'Angleterre qu'elle achetoit par le sacrifice du commerce de la Belgique, et qui, bien qu'acheté, étoit néanmoins subordonné aux convenances de la cour de Londres. Il n'en seroit pas de même de la nouvelle puissance maritime, acquise par la cour de Vienne dans la possession de l'Istrie et de la Dalmatie ; elle seroit indépendante.

On sait que la maison d'Autriche se disoit destinée, par la providence, à gouverner le monde, que telle étoit sa religion politique ; on sait que la maison de Lorraine, maintenant antée sur celle d'Autriche, a corroboré sa haine contre la France de la haine de la maison d'Autriche ; qu'avec la succession de la maison d'Autriche, celle de Lorraine a reçu pour dot la prétention de gou-

verner le monde : on le sait et ne peut trop le répéter, puisque c'est d'après cette prétention que la maison Austro-Lorraine, comme celle d'Autriche, se croit ou affecte de se croire autorisée à armer les hommes contre les hommes, les peuples contre les peuples, les gouvernemens contre les gouvernemens.

On ne peut se garantir de l'effet de cette prétention aussi absurde qu'injurieuse, qu'en attaquant, atténuant, détruisant la puissance Austro-Lorraine.

Or, au lieu d'y porter atteinte, on y ajouteroit la puissance maritime, on lui fourniroit le moyen de jeter inopinément une armée au centre de l'Italie, de conquérir successivement tous les pays adossés à la Dalmatie (1), et d'exécuter définitivement et conjointement avec les Russes, maîtres de la mer Noire par l'usurpation de la Crimée, le grand dessein de chasser les Turcs de l'Europe; et ce moyen, la cour de Vienne le recevroit des Français révolutionnaires, dont l'indépendance, comme peuple, dont la liberté, comme hommes, auroient été combattues médiatement par la cour de Pétersbourg, immédiatement par celle de Vienne, avec plus d'acharnement que par aucune des autres puissances continentales coalisées: la cour de Vienne recevroit particulièrement ce moyen, en reconnoissance des maux qu'elle n'auroit pu faire, en compensation de la Belgique qu'elle a mérité de perdre, en compensation du Milanais que les Français se bornent et doivent se borner à rendre indépendant.

Si la puissance des rois est tellement sacrée qu'on ne puisse l'affoiblir d'un côté, sans la fortifier de l'autre, pourquoi ne pas compenser le monarque Piémontais de la perte de la Savoie et du comté de Nice? Peut-on plus redouter les conséquences de la compensation de la part de Turin que de Vienne?

La cour de Versailles s'étoit, de sa propre main, rayée

(1) La Bosnie et l'Albanie étant sans forteresses, et leurs habitans sans affection pour le Turc, rien ne s'opposeroit à leur invasion.

du nombre des grandes puissances ; elle s'étoit rendue le mépris de l'Europe, en demeurant témoin passif du premier démembrement de la Pologne, en chargeant son ambassadeur à la Porte, conformément au bon plaisir des cours de Vienne et de Pétersbourg, de persuader aux Turcs de fermer les yeux sur la défection de la Crimée.

On avoit vu, dans ces deux transactions, le terme le plus ou moins prochain de la domination du Turc en Europe; on avoit vu dans ce terme la ruine future, et plus ou moins complète du commerce français dans le Levant.

Et aujourd'hui l'on verroit la France république, comblant la mesure des fautes et des turpitudes de la France monarchie ! On a reproché justement à celle-ci d'avoir induit les Turcs à livrer aux Russes la mer Noire. On reprocheroit plus justement à celle-là d'avoir livré l'Adriatique à la maison Austro-Lorraine.

On verroit la France république attirer sur sa marine, dans le midi de l'Europe, toutes les contradictions qu'elle éprouve au nord, en appelant dans la Méditerranée la marine austro-lorraine qui s'y rendroit de l'Adriatique, et la marine russe qui s'y rendroit de la mer Noire !

On verroit la France république accroître elle-même l'ascendant de la marine anglaise, qui n'auroit plus qu'à bloquer les ports de France dans l'Océan, qu'à barrer aux armemens français le chemin de l'Amérique.

Enfin, on verroit la France république dépouiller elle-même sa marine militaire et marchande de tout objet et de tout élément, puisque les Français, déjà, pour ainsi dire, exclus de la Baltique, et n'ayant jamais fait eux-mêmes qu'une partie de leur commerce maritime de France en France, n'auroient plus ni moyens ni raisons d'avoir une marine !

Des ignorans ou des traîtres peuvent, les uns de bonne foi, les autres hypocritement, dire comme Carnot et Barthélemy, qu'à quel prix que ce soit il faut la paix. Ce n'est jamais en l'achetant qu'on peut l'obtenir; car celui

qui la vend devenant plus fort de ce que l'autre devient plus foible, ce qu'on qualifie de paix n'est qu'une trève plus ou moins funeste, que celui qui l'accorde ne tient qu'autant de temps qu'il le juge utile à ses vues ultérieures, qui sont toujours d'empirer le sort de celui qu'il a vaincu ou trompé. Cet axiôme, aussi ancien que le monde politique, est sur-tout applicable aux cabinets de Londres, de Vienne et de Pétersbourg, ennemis irréconciliables de la France monarchie, et bien plus irréconciliables encore de la France république.

L'*irréconciliabilite* avec l'Angleterre est fondée sur ce que sa prospérité actuelle tient au monopole du commerce, et ce monopole à l'empire de la mer, et que la prospérité future de la France tient à ce que l'Angleterre ne conserve pas cet empire. L'Angleterre ne pouvant renoncer à sa prospérité actuelle, ni la France à sa prospérité future, il est évident que jusqu'à ce qu'il s'établisse un équilibre entre les forces maritimes des deux puissances, ou que l'une des deux soit sans force maritime, tout traité de paix ne sera qu'une trève. Il est évident aussi que l'Angleterre aura bien soin de rompre cette trève avant que les Français aient acquis assez de force maritime pour lui disputer de nouveau l'empire de la mer, sans lequel elle verroit réduire son commerce; par son commerce, ses richessses, et par ses richesses son influence politique.

L'*irréconciliabilité* avec la maison Austro-Lorraine n'a pas précisément la même cause. La prospérité des États sous sa domination n'est pas ce qui l'occupe. C'est exclusivement l'extension de cette domination sous laquelle elle prétend devoir, plutôt ou plus tard, tenir toute l'Europe, toute la terre. D'après ce mobile de ses entreprises politiques et militaires, on ne peut par la paix entendre qu'une trève, puisque la maison Austro-Lorraine ne pourroit vouloir la paix sans renoncer à tout envahir, et que tout prouve qu'elle renonceroit plutôt à exister qu'à tout envahir.

L'irréconciliabilité avec la Russie vient de ce qu'elle ne peut, sans l'aveu ou la ruine de la France, exécuter son projet de transplanter le siége de son empire de Pétersbourg à Constantinople, comme elle l'a fait de Moscou à Pétersbourg.

Les Russes exaltés par la prophétie de Rousseau, appuyée jusqu'à présent par le succès de ses armes, estiment de leur intérêt et de leur gloire de travailler à son accomplissement complet ; ils le font sans relâche, en préparant de longue main, l'expulsion des Turcs de l'Europe. Or, rien ne pouvant être aussi avantageux aux Russes, et aussi préjudiciable aux Français que cette expulsion, il n'y a pas de raison pour que les premiers y renoncent, et que les seconds y consentent : de sorte que quelque soit le traité par lequel la Russie paroîtroit renoncer à nuire médiatement ou immédiatement à la France, ce traité ne seroit qu'une trève de malveillance et d'hostilités directes ou indirectes.

Les cabinets de Londres, de Vienne et de Russie sont convaincus que, pour arriver au but que chacun d'eux se propose, il est indispensable qu'ils marchent de concert. C'est ce qu'ils observent, se réservant *in petto* de se tromper, de se disputer respectivement, alors qu'il en sera temps, les dépouilles et la domination du monde. Si donc ils arrivoient à leur premier but, les peuples, lesquels, avec tous les maux de l'intrigue et de la guerre, auroient subi le joug anglais, austro-lorrain ou moscovite, auroient encore à subir tous les déchiremens qu'occasionneroit la question de savoir lequel des trois cabinets l'emporteroit définitivement sur les deux autres.

Les succès inouis des armées françaises déjouoient cette coalition contre l'Europe, comme celle de l'Europe contre la France. En prenant la résolution aussi politique que magnanime d'affranchir tous les états d'Italie qui sans doute auroient été des alliés d'autant plus loyaux que leur salut dépendoit de leur loyauté, tout accès aux vaisseaux de

guerre, et même de commerce, pouvoit être interdit aux Anglais dans la Méditerranée ; la domination austro-lorraine pouvoit être renfermée dans les terres, et celle des Moscovites, extirpée par la combinaison des forces maritimes françaises, italiennes et musulmanes, dans la mer Noire ; l'ancienne communication avec l'Inde pouvoit être rétablie ; les conquêtes des Anglais, dans cette région lointaine, pouvoient être rendues tellement onéreuses qu'ils dussent y renoncer ; leurs rapports principaux avec les cabinets de Pétersbourg et de Vienne pouvoient être détruits.

Au contraire, on donne aux trois ennemis irréconciliables de la France toutes les facilités d'exécuter leurs projets respectifs.

Par l'occupation de l'Istrie et de la Dalmatie, par les forces austro-lorraines, on s'est mis dans l'alternative, ou de continuer expressément la guerre pour leur faire évacuer ces deux importantes portions de l'état vénitien, ou de voir la puissance austro-lorraine devenir maritime, comme telle, capable de soulever et subjuguer, conjointement avec la Russie, tous les peuples chrétiens dominés par le Turc, de chasser le Turc de l'Europe, d'opposer les marines militaires austro-lorraine et moscovite à celle de France ; de vendre à l'Angleterre, jusqu'à ce que les sujets Austro-Lorrains et Russes puissent le faire eux-mêmes, le commerce des Français et des Italiens dans les mers d'Italie et du Levant ; d'envahir finalement l'Italie et peut-être la France.

Si ces observations sont justes, l'auteur qui ne veut qu'éclairer, a eu, quel qu'il soit, raison de dire que *la monarchie Austro-Lorraine, par le seul fait de l'occupation de l'Istrie et de la Dalmatie, devenoit puissance maritime, et plus formidable à l'Italie, et plus nuisible à la France après qu'avant la guerre, malgré la perte de la Belgique et du Milanais.*

De l'Imprimerie de Pougin, rue des Pères, No. 61.